

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 05 OCTOBRE 2013

L'an deux mille treize, le cinq du mois d'octobre à 14 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de M Michel BRUNET, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. BRUNET Michel, SALLIÈRE Robert, OLIVIER Pascal, MOREAU Alexandre, Vincent BARBONI

**ABSENTS** : Mmes. DE CHALENDAR Marguerite, HAMELIN Céline

**ABSENTS EXCUSES**: M. Thierry MATHIEU (procuration à Vincent BARBONI)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : MOREAU Alexandre

### ORDRE DU JOUR

- 1- Bâtiments communaux.
- 2- Décisions modificatives.
- 3- Approbation d'un périmètre de SCOT (schéma de cohérence territoriale à l'échelle de la vallée de la Maurienne).
- 4- Plan de prévention des risques naturels.
- 5- Convention avec le club des sports.
- 6- Acquisitions foncières.
- 7- Indemnité au receveur municipal.
- 8- Forêts.
- 9- Questions diverses.
- 10- Coopération intercommunale (financement école).

Ouverture de la séance : 14 heures

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

### BATIMENT COMMUNAUX.

#### APPARTEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de location de deux familles de l'appartement communal n° 12114 de la maison Fontanel, actuellement vacant.

Cet appartement a été remis à neuf et comporte 4 chambres. Sont candidats une famille avec trois enfants avec pour le mari l'objectif de travailler dans la station d'Albiez-Montrond et de venir s'installer à Albiez début novembre 2013 et une autre famille avec un enfant ayant pour projet de reprendre une exploitation agricole sur Albiez le Jeune en début d'année 2014. Chacun expose ses arguments afin d'aider Monsieur le Maire dans son choix.

Alexandre MOREAU et Vincent BARBONI interrogent le Maire sur les garanties d'installation des deux familles et privilégieraient plus celle qui est sûre de s'installer sur Albiez le Jeune. De plus, ils souhaitent que cet appartement de 4 chambres puisse servir à une famille nécessitant un appartement de cette taille.

Pascal OLIVIER et Robert SALLIERE privilégient plus le fait qu'une exploitation agricole puisse être reprise sur notre commune. Entendu ces arguments et dans l'attente d'éléments définitifs Monsieur le Maire réserve sa décision.

#### SALLE MAISON FONTANEL

Monsieur le Maire informe le conseil de deux demandes d'occupation de la salle de la Maison FONTANEL l'une présentée par le comité des fêtes afin d'améliorer et faciliter l'organisation de ses activités, l'autre présentée par Monsieur Florian Pernet à des fins commerciales.

Les deux protagonistes étant présents, la séance est suspendue afin qu'ils présentent chacun leurs motivations :

Pour le comité des fêtes, la salle utilisée actuellement (considérée comme un dépannage en espérant mieux dans l'avenir), ne convient plus car elle présente un accès difficile, les locaux sont vétustes et exempts de chauffage et de toilettes .

Monsieur Florian Pernet, lui, souhaite développer une activité de boulangerie ainsi qu'une boutique de vente directe de produits locaux.

Le conseil après avoir entendu les argumentations de chacun, décide d'ajourner sa décision et décide de prendre rendez-vous le samedi 12 octobre avec les intéressés pour visiter les salles disponibles et voir les travaux à réaliser.

### **DECISIONS MODIFICATIVES.**

Le Maire expose la nécessité d'apporter des modifications au budget primitif. Oui cet exposé le Conseil Municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

#### **Buget communal**

##### **Décision modificative n° 1**

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Subv° fonct. organ. droit privé	6574	8 000,00 €	
Subv° fonct. organismes publics	65737		8 000,00 €

#### Budget eau et assainissement 2013 Décision modificative n° 1

Libellé	Articles	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Autres subventions d'exploitation	748	8 000,00 €	
Fournitures d'entretien	6063		4 000,00 €
Autres impôts et taxes	637		4 000,00 €

##### **Décision modificative n° 2**

Libellé	Articles	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Virement à la section d'investissement	023	2 358,00 €	
Dotations aux amortissements	6811		2 358,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Virement de la section de fonctionne <sup>t</sup>	021	2 358,00 €	
Frais liés à la réalisat° de doc d'urbanisme	2802		2 358,00 €

#### **Buget de l'eau**

Libellé	Articles	Recettes	Dépenses
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Autres subventions d'exploitation	023	20 165,00 €	
Dotations aux amortissements	6811		20 165,00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Virement de la section de fonctionne <sup>t</sup>	021	20 165,00 €	
Réseau d'adduction d'eau	281531		6 862,00 €
Réseau d'assainissement	281532		10 224,00 €
Service de distribution d'eau	281561		3 079,00 €

### **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT).**

Monsieur le Maire expose au conseil le projet de réalisation d'un SCOT à l'échelle du Pays de Maurienne.

Le SCOT, outil de planification intercommunal, demande la cohérence des orientations stratégiques d'aménagement (urbanisation future, préservation des espaces, naturels et agricoles, grands équipements ...) mais aussi de l'ensemble des politiques du territoire (développement économique, logements, commerces, transports, services à la personne, environnement ...) il comprend trois documents :

- Un rapport de présentation qui met en évidence les enjeux du territoire.

- Un Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD) qui fixe les objectifs en matière d'habitat, de développement, de déplacement et qui définit les choix stratégiques en matière d'aménagement.
- Un document d'Orientation et d'Objectifs qui précise et traduit les objectifs du PADD

Les PLU des Communes devront se rendre compatibles avec les objectifs et orientations du SCOT

Le Maire expose que la mise en place d'un SCOT comporte deux phases distinctes

- Une phase d'initiative qui conformément à l'article L 122-3 du code de l'urbanisme appartient aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents.
- Une phase d'élaboration, d'approbation, de suivi et d'évaluation dont l'article L122-4 du code de l'urbanisme confie la compétence à un EPCI ou à un syndicat mixte.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'objet de la présente délibération concerne l'initiative, il appartiendra à la commune de délibérer dans une seconde phase sur l'élaboration, l'approbation, le suivi et l'évaluation du SCOT.

- Vu l'article L122-3 du code de l'urbanisme, relative à l'initiative SCOT,
- Vu la délibération du Syndicat de Pays de Maurienne du 22 mars 2013 par laquelle il approuve le périmètre du SCOT portant sur les soixante deux communes
- Considérant que la Commune est compétente en matière d'initiative au sens de l'article L 122-3 du code de l'urbanisme
- Considérant l'intérêt d'élaborer un SCOT afin d'assurer un développement harmonieux et maîtrisé du territoire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Approuve à l'unanimité l'initiative d'élaboration d'un SCOT Maurienne
- Détermine le projet de périmètre du SCOT Maurienne sur les soixante deux communes de Maurienne.
- Charge Monsieur le Maire de communiquer ce projet de périmètre au Préfet aux fins de publication.

### **PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS.**

Le Maire rappelle la présentation des risques naturels, auxquels le territoire de notre commune est exposé, qui a été faite au Conseil Municipal par le service RTM (Restauration des terrains en montagne) et le cabinet Alpes Géo Conseil.

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987

Vu la loi n° 95-101 du 12 février 1995

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003

Vu l'arrêté préfectoral du 20 sept 2013

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2013

Vu le projet de plan de prévention des risques naturels et ses pièces annexes

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le projet de plan de prévention des risques naturels et décide de soumettre ce projet à enquête publique.

Le Maire indique que le commissaire enquêteur nommé par le préfet est Monsieur Roland Françon.

Le Maire rappelle les dates de permanences du commissaire enquêteur à la mairie d'Albiez le Jeune, le 23 octobre, 15 et 27 novembre 2013 de 14 à 17 heures.

### **CLUB des SPORTS.**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention avec le club des sports réalisée à la suite d'une rencontre entre, d'une part, Michel Brunet et Alexandre Moreau pour la commune et d'autre part Corinne CHAUMAZ pour le club des sports.

La subvention demandée est de 4000 € pour l'année 2013 contre 3000 € les années précédentes, augmentation justifiée par l'augmentation des charges fixes du club.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet de convention et charge le Maire de la signer avec les représentants du Club des Sports.
- Approuve l'augmentation de la subvention à 5 voix pour et 1 abstention (Pascal Olivier).

### **ACQUISITIONS FONCIERES.**

Au lieu dit la Léchère :

Le Conseil municipal à l'unanimité mandate le Maire pour acquérir en totalité ou en partie la parcelle ZW 196 sur laquelle empiètent les équipements de la zone de loisirs de la Léchère.

Au lieu dit le Platroz :

Il s'agit d'un échange partiel entre les parcelles ZW 282, domaine privé de la commune, et la parcelle ZW 134 appartenant à Monsieur Jean Claude PAPOZ afin de permettre le retournement des véhicules en provenance d'Albiez Montrond et se dirigeant vers la Ducherie du haut.

Ce retournement est aujourd'hui possible mais s'effectue sur un terrain privé (parcelle ZW 134).

Le conseil approuve par 3 voix pour (Michel BRUNET, Robert SALLIERE et Pascal OLIVIER, le vote du Maire étant prépondérant) et 3 voix contre (Vincent BARBONI, Thierry MATHIEU (procuration à Vincent BARBONI) et Alexandre MOREAU), ces derniers se justifient par le fait que la demande ne vient ni des utilisateurs, ni des propriétaires des terrains.

## **INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le versement d'une indemnité de conseil au percepteur au titre de l'année 2013 de 199,06 € par 4 voix pour Michel BRUNET, Robert SALLIERE, Pascal OLIVIER, Alexandre MOREAU et deux voix contre (Vincent BARBONI, Thierry MATHIEU (procuration à Vincent BARBONI)).

## **FORETS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de Monsieur Yves VERNEY de l'office national des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2014 sur les parcelles de forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Demande à l'Office National des forêts de bien vouloir procéder en 2013 au martelage des coupes désignées ci-après.
- Précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées, étant entendu que ces coupes seront vendues sur pied

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle n°	Destination
		Délivrance (volume estimé)
Coupes réglées	22	90
	23	250
	24	180
	29	250
	Total	770 m <sup>3</sup>

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer toutes démarches et formalités nécessaire à la bonne réalisation des opérations de vente

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire propose au conseil de subventionner la participation d'un équipage à une course de chiens de traîneaux la « Pasvik trail ». Le conseil rejette cette proposition par quatre voix contre une. Le conseil n'acceptant de verser une subvention qu'à partir du moment où cela présente un intérêt pour la commune.

Transport scolaire : Alexandre Moreau demande à Monsieur le maire que la lettre envoyée par les parents des enfants concernés par le transport scolaire ait une réponse. Monsieur le maire s'y engage.

## **COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire soumet les différentes conventions concernant l'école d'Albiez Montrond au Conseil Municipal.

Messieurs Robert SALLIERE et Pascal OLIVIER quittent la séance.

La séance est suspendue à 16 heures quinze faute de quorum.

Vu pour affichage le 22 novembre 2013

Le secrétaire de séance  
MOREAU Alexandre

Le Maire  
Michel BRUNET